



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 juin. — D'après des nouvelles d'Oporto du 22 mai, on y parlait de la sortie de la flotte de don Miguel qui devait avoir eu lieu le 21, de sorte qu'on s'attendait à une prochaine rencontre entre elle et l'escadre de l'amiral Sartorius. Environ 60 navires marchands étaient devant Oporto, mais ne pouvaient pas y entrer, à cause du strict blocus qu'entretenaient les forts de don Miguel à l'entrée de la rivière.

Quant aux opérations par terre, le maréchal Sougac faisait élever une nouvelle ligne de fortifications sur les bords nord du Douro. Les vivres étaient très rares à Oporto, et les troupes étaient réduites à un quart de ration. Les communications avec Vigo par terre et par mer, étaient tellement fermées aux partisans de don Pedro, que pas un seul individu ne pouvait passer.

Trois bateaux à vapeur sont partis de Falmouth avec 500 militaires et 300 marins et une quantité d'objets d'équipement. Le marquis de Palmella accompagne cet envoi à bord d'un navire qu'il a frété.

— Dans la chambre des pairs, séance d'hier soir, le duc de Wellington a fait la motion pour qu'une humble adresse soit présentée à S. M. pour la prier de vouloir bien donner les ordres nécessaires afin que la neutralité du gouvernement anglais dans la guerre qui a eu lieu en Portugal, soit strictement observée par les sujets de S. M.

Le noble duc a fait connaître la manière ouverte dont ce pays assiste don Pedro en lui envoyant des vivres, munitions et recrues, ce qui, à son avis, constitue une violation de la neutralité établie par le droit des gens, et est contraire aux dispositions de la loi relative aux enrôlements pour l'étranger.

Le comte Grey a nié qu'il y eût violation de la neutralité que l'Angleterre avait déclarée et a soutenu que le secours fourni par des individus anglais, n'est une infraction, ni au droit des gens ni à la loi sur les enrôlements pour l'étranger.

Le ministre a qualifié don Miguel d'*usurpateur*, et s'est déclaré en faveur de la cause de la jeune reine de Portugal. Il lui paraît que la motion du duc de Wellington contient contre les ministres un blâme qu'ils ne méritent pas.

La motion de lord Wellington a été appuyée par les comtes Aberdeen, Eldon et lord Wynfort, et combattue par le marquis de Lansdown et le lord chancelier.

Le duc de Wellington a dit en réponse qu'il n'avait pas fait la motion comme une motion de blâme contre les ministres, mais simplement pour atteindre l'objet qu'il avait en vue.

Lord Grey a répliqué que malgré cette explication, il ne pouvait regarder cette motion sous un autre jour, que comme une motion de blâme (censure.)

La chambre s'est divisée : pour la motion 80, contre 68; majorité contre les ministres 12.

— **Boxeurs.** Le *Globe and Traveller* raconte, en ces termes, un combat à coups de poings, qui vient d'avoir lieu à Noman'sland (4 mille de Saint-Albans), entre Simon Byrne et Deaf Burke, deux célèbres boxeurs. La réunion des amateurs était très nombreuse. Les combattants sont entrés en lice, Byrne ayant pour seconds Tom Spring et Jem Ward, et Burke Tom Gaynor et Dick Curtis. Tous deux paraissaient bien constitués, mais Burke semblait doué de plus de force musculaire, quoiqu'il fût de quelques livres plus léger que son antagoniste; Burke avait aussi pour lui la jeunesse.

La lutte a été remarquable par la variété des chances, qui tantôt penchaient pour Byrne, tan-

tôt pour Burke; mais après un combat de trois heures vingt minutes, au moment où la défaite de Burke semblait certaine, ce dernier, grâce aux excellents conseils de ses seconds, parvint à fixer la fortune; et l'orgueil de la vieille Irlande se vit contraint d'avouer sa défaite au milieu des applaudissements qui saluaient le triomphe de Burke, son vainqueur. Tous deux étaient fort malades, mais le pauvre Byrne en avait plus qu'il n'en pouvait porter. On l'a laissé très-faible et très-souffrant à St-Albans, tandis que Burke a été conduit à une auberge de la ville, où sa victoire a été célébrée avec enthousiasme. A la fin du combat, Gaynor avait proclamé Burke le champion de l'Angleterre.

— Une singulière affaire a dernièrement égayé les assises d'Old-Bailey : Un nommé Wilson était traduit devant le magistrat pour avoir vendu comme frais du poisson gâté. Voici l'étrange recette que les débats entre le prévenu et un agent de police, qu'il avait failli assommer à coups de bâton, ont révélée : Wilson, le vieux pêcheur, vendait des poissons gâtés qu'il avait au rabais, et les vendait fort cher. Pour que sa marchandise ne parût pas avancée ni ne dégoutât les amateurs, il ramassait les intestins et les ouies des poissons vidés par ses confrères les marchands de poissons, et insinuant adroitement ces restes dans le corps de ses poissons très hasardés, et plaçant les yeux encore pâmés des poissons frais qui venaient d'être tués dans les prunelles des siens, leur donnait ainsi une apparence de fraîcheur qui plus d'une fois déterminait les amateurs à lui prendre ses maquereaux ou ses harengs. Wilson ne séjournait pas long-temps, et pour cause, dans le même marché. Une vieille dame lui avait acheté un turbot. Le poids de l'animal n'avait pas peu contribué à la vente : mais quel fut le désappointement de la dame lorsqu'elle s'aperçut que son turbot était un manche à balai revêtu d'écaillés et d'une peau de poisson rajustée : ceci n'est qu'un des mille tours joués par l'impudent Wilson aux amateurs de turbots et d'autres poissons.

Le magistrat n'a pas trouvé les excuses du vieux pêcheur satisfaisantes, ni convenables, ni sa recette pour convertir le poisson gâté en poisson frais et les manches à balais en turbots; en conséquence, le pêcheur a été mis dans les filets de la police et condamné à l'emprisonnement.

FRANCE.

Paris, le 4 juin. — M. le duc de Rovigo, gouverneur d'Alger, était revenu d'Alger avec une maladie grave que l'habileté des hommes de l'art était parvenue à combattre avec succès; mais tout à coup la violence du mal s'est renouvelée avec une force qui a rendu tous les remèdes impuissans.

M. le duc de Rovigo est mort avant-hier, 2 juin, à huit heures un quart du soir.

M. le duc de Rovigo a reçu avant de mourir les sacrements de la main de l'archevêque de Paris, qui, le sachant à toute extrémité, s'est introduit auprès de lui sous le prétexte de le remercier de tout ce qu'il avait fait à Alger dans l'intérêt de la foi catholique.

L'archevêque a donné ordre au curé de l'église qui célébrera l'inhumation d'y déployer la plus grande pompe possible surtout en ce qui touche l'assistance d'un grand personnel clérical. Le gouvernement de son côté a prescrit aux autorités compétentes de procéder à l'enterrement comme pour un général en chef mort en fonctions.

Le duc de Rovigo meurt très-pauvre. C'est à peine si son traitement de gouverneur d'Alger, dont il avait laissé la disposition à ses créanciers,

suffisait pour leur assurer en outre des intérêts un dividende annuel de 2 à 3 p. c.

Une lettre de Smyrne, en date du 11 mai, porte qu'Ibrahim-Pacha a commencé son mouvement de retraite sur tous les points pour se retirer en Syrie, et que les Russes évacueront le Bosphore, dès que les ratifications du traité de paix auront eu lieu. « M. Roussin insiste pour qu'ils partent tout de suite, ajoute-t-on dans cette lettre, et peut-être l'obtiendra-t-il, car les finances de l'empire sont épuisées, et ces *chers alliés* se font payer bien chèrement leurs services. Le gouvernement ottoman dépense des sommes énormes pour leur subsistance journalière; aussi commence-t-il à en avoir assez, et maintenant qu'il les a appelés, il voudrait bien les voir s'en aller. »

M. le duc d'Orléans, qui devait arriver à Paris le 5 de ce mois au plus tôt, vient de faire savoir qu'il ne sera de retour que du 15 au 20.

— Le *Moniteur* publie ce matin le rapport de M. Jacques Lefèvre sur le budget des recettes. Il en résulte que les dépenses proposées pour le budget de 1834 sont inférieures de 125 millions à celles qui ont été déjà votées pour 1833, mais la réduction n'est réellement que de 104 millions, puisqu'un service de 21 millions, compris au budget de 1833, se trouve dans la loi pour l'achèvement des canaux; l'économie sur le budget du ministre de la guerre est de 79 millions.

— M. le préfet d'Ille-et-Vilaine a fait connaître à M. Hennequin que M^{me} la duchesse de Berry ayant demandé de nouveau qu'il fût admis auprès d'elle, le gouvernement avait accordé l'autorisation nécessaire; que si M. Hennequin était toujours dans les dispositions qu'il avait manifestées, il pouvait se rendre à Blaye, et que les portes de la citadelle lui seraient ouvertes. En conséquence, M. Hennequin est parti de Rennes pour Blaye.

— On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux*, du 31 mai :

« Il n'y a rien de neuf à Blaye relativement à la prisonnière, si ce n'est qu'il paraît positif que son départ, ainsi que nous l'avions annoncé, est retardé de quelques jours. L'époque en est fixée du 5 au 6 juin. »

— Par arrêt du 24 mai dernier, la cour d'assises de la Vendée a condamné par contumace à la peine de mort. MM. Auguste de Laroche jacquelein, de La Tour du Pin Gouvernet fils, Bachillon fils aîné, de St-Hubert père, de St-Hubert fils, de Clabat père, de Germon aîné, de Germon jeune, et à la peine de la déportation M^{me} la comtesse de Larochejacquelein, M^{lle} de Fauveau, et M. Louis de Larochejacquelein.

M^{me} de Larochejacquelein est en ce moment à Turin, et M^{lle} de Fauveau vient d'arriver avec son frère à Florence, où elle a été recue avec la plus grande distinction, et où elle va terminer son monument du Dante commencé à Paris.

— **La Chaîne.** On lit ce qui suit dans le *Courrier de Lyon* : « La chaîne des forçats, arrivée le 26, à 11 heures du matin, est partie hier à trois heures après-midi; elle se composait de 26 condamnés. La prison de Perrache l'a augmentée de 15 hommes, dont voici la répartition : Rhône, 7; Drôme 3; Loire, 1; Puy-de-Dôme, 4; ainsi, cette adjonction a porté son chiffre à 41. »

» Volage a fait dimanche, pour se donner la mort une tentative nouvelle que nous ne croyons pas sincère; il aplatit un sou sur une pierre, en le frappant fortement avec sa chaîne, et en affila le

bord avec beaucoup d'adresse. Ainsi armé, cet homme se fit au ventre plusieurs incisions; il agrandit de moitié la plaie qu'il s'était faite quelques jours auparavant, et perdit une assez grande quantité de sang. Mais ces blessures avaient fort peu de profondeur; aucune ne pénétrait dans l'intérieur du bas-ventre.

» Si Volage avait eu l'intention réelle de se tuer, rien ne l'en empêchait lorsqu'il était maître d'un canif et d'une lame de ciseau; mais son but était simplement d'éviter sa translation au bague de Brest, où il croit, non sans raison, que la vengeance de ses camarades l'attend.

» Cet homme, pendant les dix années de travaux forcés qu'il a passés à Toulon, se chargea des fonctions du bourreau; ses délations firent condamner aux travaux forcés cinq ou six galériens qu'il doit retrouver à Brest, et dont le souvenir l'épouvante. En effet, le code des bagnes ne lui permet d'espérer aucune grâce; s'il est laissé une demi-heure auprès de ses camarades, c'en est fait de lui; mais déjà des mesures sont prises pour le protéger contre toute tentative de meurtre.

» Malgré les cris lamentables que faisait entendre ce malheureux dimanche, lorsqu'il eut agrandi ses plaies, et l'assurance qu'il donnait de sa mort très-prochaine, le chirurgien de la chaîne crut devoir lui faire mettre le collier. On l'attacha au cordon qui liait ses vingt-six camarades, et dès lors il fut associé à leur sort. Les gendarmes de la chaîne reçurent l'ordre d'exercer sur lui la plus grande surveillance; cependant ses jambes et ses bras restèrent libres.

» Ses plaies furent réunies et pensées lundi par le médecin de la prison de Perrache, qui ne leur reconnut aucun caractère de gravité, et ne s'opposa nullement au départ de ce dangereux condamné. Dès-lors Volage parut fort tranquille et entièrement résigné, et il ne parla plus des extrêmes douleurs qu'il disait d'abord ressentir. Lorsque le signal du départ eut été donné, ce héros des bagnes se leva avec vivacité et une sorte de gaieté, et ne demanda pas même d'être transporté dans la voiture des bagages.

» L'autre bout du cordon était porté par une célébrité du même genre; on y avait attaché un homme à fort belle figure, et à formes athlétiques, pour qui les chaînes et les moyens de surveillance ne sont qu'un jeu. Cet homme s'est déjà évadé sept fois du bague.

» Depuis dix ans peut être les prisons de Lyon n'avaient pas renfermé de forçats aussi intraitables et aussi dangereux que ceux dont la chaîne vient de les délivrer.

— *Découverte d'un tableau du Titien.* Il y a quelques jours M. G..., député, voulant faire cadeau d'un tableau à l'église de son village, se rendit à une vente dans la salle de la rue Cléry. Un tableau fort sale, couvert de petits morceaux de papier et de linge collés, et tout-à-fait en mauvais état, fut mis sur la table, au prix de 7 francs, et adjugé à M. G..., après quelques minutes d'enchère, pour 44 francs.

Le lendemain, le nouveau propriétaire fit venir un restaurateur de tableau, qui, dès qu'il eut essuyé une petite place de celui qu'on lui montrait, reconnut le faire d'un grand maître, et en offrit tout d'abord dix mille francs. M. G..., qui occupe un des premiers emplois d'une administration financière, et qui est d'ailleurs fort riche, ayant déclaré qu'il ne voulait pas le vendre, le restaurateur lui annonça qu'il avait un tableau du plus grand prix; et, en effet, après avoir nettoyé, avec quelque peine, le coin où il savait que le peintre avait l'habitude de signer, il lui fit voir le nom de Titien.

Ce tableau, qui représente une sainte famille peinte sur un bois de cèdre, renferme six personnages d'une admirable exécution. Il peut être considéré comme un des premiers chefs-d'œuvre du Titien. Avant d'être vendu, il appartenait à un brocanteur, qui s'en servait pour coller dessus les raccords des mauvais tableaux qu'il arrangeait. Malgré cela, comme le bois n'a qu'une légère fente, lorsque l'ouvrage sera entièrement nettoyé, il sera assez bien conservé pour que l'on puisse retrouver toute sa beauté.

— *Pompéia et Herculanium.* Il existe une erreur grave, et trop généralement répandue pour qu'elle ne mérite pas enfin d'être relevée, c'est la croyance qui suppose que Pompéia et Herculanium furent englouties de la même manière et par la même matière.

Voici la vérité :

Herculanium est enseveli sous la lave, et le travail de son excavation ressemble à peu près à celui que l'on ferait sur la surface d'un rocher ou à l'équarrissement des grosses pierres de taille, et le mode qu'on emploie pour arriver au milieu de ses rues est exactement le même qui a lieu dans les mines; tandis que Pompéia ayant été couverte par de l'argile molle et de la cendre, sur lesquelles croissaient des arbres, n'a point été, par conséquent, aussi difficile à fouiller.

Une circonstance singulière se rattache à cette dernière ville. Vers le XV^e siècle, le grand village Torre dell' Annunziato fut tout à coup privé d'eau; on fut obligé, pour lui en procurer, de faire venir de loin celle de la rivière Sarno, au moyen d'un canal souterrain qui fut creusé à cet effet, et qui roula long-temps ses ondes silencieuses sous le temple d'Isis, et à travers les rues désertes de la cité engloutie.

Ce travail était sans doute très-curieux; mais ce qui l'est bien davantage, c'est que pas un de ceux qui y ont coopéré ne se soit douté dans quel endroit il se trouvait.

Nul ne pensait alors à l'histoire romaine.

LES GÉNÉRAUX DECAEN ET DAUMESNIL.

Voici les paroles nobles et pleines de sens que le maréchal Soult a prononcées à la chambre des députés de France, en appuyant la proposition présentée à la chambre par M. Dupin, en faveur de la veuve du général Daumesnil :

» Je n'aurais pas pris part à cette discussion, si un parallèle établi par un honorable général, au sujet des deux officiers généraux signalés à la munificence nationale, n'avait semblé appeler de ma part quelques observations. Je ne comprends pas ce qu'on veut dire en établissant un semblable parallèle. Ces deux généraux ont rendu des services éminents, dignes de toute l'attention de la chambre et de la munificence nationale en faveur de leurs veuves. En fait de mérite militaire, tout est à louer dans la conduite de ces deux généraux. Il ne peut y avoir de distinction entre eux par la diversité des éloges.

» Le général Decaen a commandé en chef des armées; il a, pendant dix années, fait honorer le nom français dans l'Inde. Il a été capitaine-général de l'île de France, où, comme je le disais dernièrement, vis-à-vis d'une armée anglaise, il a obtenu de la gloire et des succès. Toute sa vie a été pure, honorable; à sa mort il n'y avait pas de quoi le faire enterrer. J'ai déjà eu l'honneur de dire à la chambre que j'ai dû y pourvoir. Certes, des services aussi honorables ne peuvent pas rester sans récompense, et j'élèverai toujours la voix dans le sein de la chambre pour que cette malheureuse veuve, dont la vertu égale les malheurs, obtienne la récompense qu'un aussi illustre guerrier a justement méritée.

» Quant au général Daumesnil, c'est un des braves de la Grande-Armée, où l'on ne comptait que des braves. Le champ de bataille de Wagram le vit mutilé, et son nom servit d'exemple, et vingt autres actions d'éclat vinrent encore honorer les armées françaises. Les ordres du jour, la munificence impériale l'ont déjà présenté comme digne, non-seulement des bienfaits du chef de l'état, mais encore de récompense nationale. Un poste d'honneur lui fut confié par le commandant de la place la plus voisine de la capitale, où le principal dépôt de nos armemens était enfermé, la seule qui existât en dehors de nos villes de guerre placées à la frontière. Je ne répéterai pas tout ce qui a été dit sur son compte, la sublime réponse qu'il fit à la sommation violente et injurieuse qui lui fut adressée; tout cela était digne de lui.

» Sans vouloir établir de parallèle entre Daumesnil et Decaen, je dirai que l'un et l'autre ont bien mérité du pays, et que leurs veuves sont dignes de l'intérêt le plus vif de la part des représentans de

la nation. J'appuierai de toutes mes forces la proposition qui concerne la veuve du général Daumesnil, ainsi que celle faite pour la veuve du général Decaen.

» Si la situation de ces deux veuves était telle que leurs besoins pussent s'ajourner, je serais sans doute moins pressant; mais il est des situations qui ne le permettent pas, et vous seriez peiné, j'affligerais votre cœur, si je vous faisais part de celle où se trouve M^{me} Decaen, et des moyens qu'elle doit employer pour soutenir dignement le mort qu'elle porte. Si la situation de ces deux veuves était moins pénible, certes cette discussion serait déjà une grande récompense des braves dont nous avons rappelé le courage et la probité. Certes, ce serait glorieux pour elles de pouvoir dire : L'assemblée des représentans du pays s'est occupée de nous, de notre famille, de notre situation. Mais malheureusement cette récompense ne suffit pas. Le général Decaen a laissé deux fils, officiers, qui servent honorablement dans l'armée, qui sont obligés de prendre sur leur traitement, qui est bien modique, car l'un est sous-lieutenant, de quoi soutenir leur malheureuse mère. Le ministre de la guerre fait aussi de son côté ce qu'il peut pour alléger, suivant les fonds qui sont à sa disposition, le sort de cette malheureuse veuve. N'y aurait-il donc que le pays qui refuserait de lui tendre une main secourable? Je ne puis le supposer. Je recommande, non pas à la commisération, mais à la reconnaissance de la chambre.

— Depuis la mort du général Daumesnil, le roi avait fait remettre, sur sa cassette, à M^{me} Daumesnil une somme de 6,000 fr. Aussitôt que le roi a appris le rejet des propositions qui avaient été faites à la chambre des députés en faveur des veuves des généraux Daumesnil et Decaen, S. M. a décidé qu'une somme de 4,500 francs serait payée à chacune d'elles sur les fonds de sa cassette particulière.

Toute la France applaudira à cet acte national de justice et de réparation.

— La chambre des députés a rejeté hier, à la majorité de 12 voix, sur la demande d'ajournement faite par M. Jousset, l'art. 2 du projet relatif à l'achèvement des monumens, qui était ainsi conçu : Un fond de 18 millions sera consacré à la continuation des travaux d'achèvement et de réhabilitation du palais du Louvre et des Tuileries, et à l'acquisition des maisons et terrains nécessaires à cet objet.

L'art. 3; qui accorde un crédit de 44 millions pour l'achèvement des canaux a été adopté; la chambre, dans sa séance d'aujourd'hui, a continué la discussion du même projet de loi.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 JUIN.

Par un arrêté du 4 juin, le sieur César Leveillé, lant du Chatelet, bourgmestre de la commune de Mourcourt, est nommé commissaire du district de Tournay et commissaire de milice dans le même district.

— Le général Buzen, accompagné de M. Stroykens, commandant de la citadelle d'Auvers, est arrivé ici hier. Il a été reçu par le roi et est resté une heure environ avec S. M.

— On assure généralement depuis hier qu'il est question de licencier les gardes civiques mobilisées. Nous croyons même savoir que l'arrêté royal est déjà signé et que la même mesure a été prise pour tous les cinquièmes bataillons. Les cadres des gardes civiques seront conservés et ceux des cinquièmes bataillons réunis aux dépôts des régimens.

— On écrit de Gand, que M. le ministre de l'intérieur vient de donner des ordres pour faire transporter à Bruxelles d'anciennes armes et divers objets de numismatique, trouvés dans l'Escaut et dans le creusement du canal de Terneuzen à Gand. Il paraît que l'intention du gouvernement est de réunir dans la capitale les objets d'antiquité et d'arts, qui sont la propriété de l'état et qui se trouvent ainsi jusqu'à présent, disséminés dans les provinces, pour en former des collections.

LIÈGE, LE 7 JUIN.

Un incendie a éclaté dimanche dernier dans la forêt de la Vecquée, commune de Boncelles. Cet incendie a parcouru environ 14 bonniers. On croit que la malveillance seule a causé cet accident, car les parties incendiées n'aboutissent à aucun chemin ou sentier de la forêt.

— La 17^e batterie d'artillerie de campagne est arrivée aujourd'hui en cette ville. Elle logera une nuit chez l'habitant et entrera ensuite dans les casernes.

Demain 8, il arrivera également un bataillon du 1^{er} régiment, et qui sera suivi dans l'intervalle de quelques jours de deux autres bataillons et de la compagnie de marche du même régiment. Ces troupes, après avoir logé trois nuits chez l'habitant, entreront aussi dans les casernes.

Elles sont évaluées à près de 4,000 hommes et viennent remplacer la garnison.

— On écrit de Vienne, en date du 27 mai :

« La nouvelle d'un arrangement prochain entre la Hollande et la Belgique a déterminé une hausse sensible dans les fonds. »

— On lit dans le *Journal d'Arlon* : « Le traité préliminaire du 21 mai a été accueilli chez nous, avec une faveur marquée. »

— On écrit de Seneffe que l'activité règne dans la navigation du canal de Charleroy; et malgré le grand nombre de bateaux déjà construits pour cette navigation, il n'est pas encore suffisant. Environ douze bateaux venant de Charleroy passent chaque jour pour aller à Bruxelles et à Anvers, et de Seneffe il s'en expédie également tous les jours quatre ou cinq qui transportent les charbons du centre, dont la bonne qualité est recherchée surtout pour les consommations de ménage et le chauffage des maisons. Il y a un an les rivages du canal de Seneffe étaient tristes et déserts; maintenant neuf établissements importants d'entrepôt rivalisent de zèle et occupent plusieurs centaines d'ouvriers. Le roulage se soutient assez bien parce que les bateaux manquent.

— La plupart des journaux ont reproduit une lettre de La Haye, insérée dans la *Gazette d'Augbourg*, sur de prétendues liaisons entre le comte de Lucchesi-Palli et la comtesse Du Cayla. Aujourd'hui le *Handelsblad* dément de la manière la plus positive, d'après une autre lettre de La Haye, toute ce qu'a débité sur le compte de ces deux personnages le correspondant de la *Gazette Universelle*. Les nombreux amis que le comte Lucchesi a laissés à La Haye, est-il dit dans la lettre adressée au *Handelsblad*, ont été indignés de la conduite de l'individu qui a toujours été traité par l'homme qu'il calomnie avec plus d'égards qu'il ne le mérite. Aussi a-t-on publiquement exigé de lui de produire dans les 24 heures les preuves des faits qu'il avait allégués, et de la vérité desquels il disait se porter garant; à défaut par lui de fournir ces preuves, on l'a menacé de le signaler partout comme un vil calomniateur.

— On lit dans l'*Eclairer* :

« Plusieurs déserteurs hollandais ont passé le 3 par Namur, se dirigeant sur Mons. »

« Jeanne Remarque, épouse de Charles-Joseph Dubois, ouvrier coutelier, demeurant à Namur, est accouchée le 4, à sept heures du matin, de trois enfants, dont deux garçons et une fille. Ils jouissent tous les trois d'une bonne santé. »

— On lit ce qui suit dans la *Gazette des Théâtres* :

« M^{lle}. Derancourt dont le premier début a eu lieu mercredi, au grand théâtre de Lyon, a tranché victorieusement une question dont la solution offrait quelques chances fâcheuses. C'est un heureux hasard ou une tactique adroite qui nous a présenté cette dame après tous les débuts, comme pour fixer toutes les irrésolutions, c'était le plus charmant bouquet qui put couronner l'édifice musical; aussi des braves, dont l'énergie et la durée sont presque chose inconnue à Lyon, ont-ils témoigné du parfait accord qui régnera probablement cette année entre le public et l'administration du théâtre. — M. Derancourt a paru pour la première fois dans *Joseph* et le *Concert à la Cour*. Il a fait preuve, dans la belle et sérieuse composition de Méhul, d'une voix étendue, juste et forte. Nous avions d'abord craint

qu'elle ne manquât de fraîcheur et de légèreté : nous avons été heureusement désabusés par la manière dont il a chanté l'air et le duo du petit opéra d'Auber. »

— On lit dans un journal de Paris :

« M. Ghys, violoniste belge, récemment arrivé à Paris, s'est fait entendre chez M. Zimmermann. Les artistes distingués qui composaient l'assemblée réunie chez le célèbre professeur s'accordaient à reconnaître un talent très remarquable au jeune virtuose étranger, et lui prédisent un grand succès s'il se fait entendre en public. »

On écrit de Francfort, le 4 juin :

« Les nouvelles de Kutahia sont très-satisfaisantes. La Porte avait reçu le 18 les premières dépêches d'Emin-Effendi qui avait été envoyé vers Ibrahim-Pacha; celui-ci avait reçu avec la plus vive reconnaissance le firman par lequel le sultan lui cède en fermage le district d'Adana, et il doit avoir déclaré qu'il allait effectuer la retraite de son armée. »

« Emin-Effendi doit avoir envoyé trois écrits à la fois d'Ibrahim-Pacha, dont l'un contenait les expressions les plus soumises et les plus respectueuses envers le sultan; un autre était adressé au grand-visir, et un troisième à Fewsi Ahmed-Pacha. Tout concourt à faire croire que dans peu la paix sera rétablie; qu'Ibrahim-Pacha repassera le Mont Taurus et que le départ des Russes, qui en sera la conséquence immédiate, mettra un terme aux complications dans lesquelles la Porte s'est trouvée jusqu'à présent. »

UNE COALITION.

Les journaux de l'opposition ne peuvent nier un résultat des élections nouvelles, à savoir la défaite de leur parti : aussi, obligés de reconnaître la catastrophe, ils lui cherchent une compensation. Les électeurs sont contre nous, disent-ils, mais elles ne sont point pour le ministère. La fraction modérée catholique se détachera de la fraction modérée ministérielle pour se joindre à nous contre le gouvernement; c'est-à-dire, qu'il y aurait une majorité de coalition contre ceux qui seuls ont un plan exécutable. On voit que c'est là un désir que la haine prend pour un fait, logique ordinaire des passions. Il y a des gens qui sont séduits par les hypothèses; c'est pourquoi nous allons examiner celle-ci.

Admettons qu'une coalition se forme dans la chambre des représentants; qu'elles sont les chances qu'elle ferait naître? Un ministère du mouvement peut sortir du renversement du ministère actuel, et alors les catholiques auraient, il faut trancher le mot, fait entrer l'ennemi dans la place. Ce dénouement est le moins probable; prenons l'autre dénouement comme plus vraisemblable. Voilà donc un ministère catholique. Quelle aurait été pour lui la route du pouvoir? une question parlementaire. Déjà deux fois cette coalition a eu lieu, et le terrain du combat et du triomphe a été la question extérieure. Il y a par conséquent probabilité qu'aujourd'hui la lutte s'y replacerait une troisième fois. Mais le parti vainqueur ne serait pas de deux jours au pouvoir qu'il lui paraîtrait évident qu'en dehors du système diplomatique, il y a enjeu de notre nationalité. Or, il deviendrait oiseux de rappeler que toute autre combinaison territoriale que celle qui existe serait la confiscation des libertés religieuses écrites dans la constitution belge.

Ainsi obligé de prouver la bonté des principes du ministère qu'on aurait renversé en les adoptant soi-même, il deviendrait évident que l'esprit d'opposition n'aurait été qu'un moyen d'ambition : le masque de patriotisme une convoitise de pouvoir. Que répondraient plus tard à cela les élections qui déjà se sont attidées pour une nuance d'opinion?

Maintenant poussons les conséquences. Comme tout est réaction dans ce monde, s'il allait d'ici à quelque temps se former dans la chambre une coalition en sens inverse, les orateurs sont les généraux des batailles qui se gagnent à la parole des assemblées où l'on discute et c'est le libéralisme de toutes nuances qui a le plus d'orateurs. Que deviendrait un ministère attaqué par MM. Lebeau, Henri de Brouckere, Nothomb, Meets, Devaux et Seron, et par tous leurs rivaux de talent? Il faut avouer que la position deviendrait intenable. Ce-

pendant voilà la carrière de réactions et d'anarchie parlementaire qu'ouvrent au pays des coalitions qui ne vont qu'à un changement de noms propres. Pour nous qui connaissons le patriotisme des catholiques qui savons parfaitement qu'ils ne se donnent que la seconde place après la patrie; l'impossibilité de l'hypothèse que nous examinons, résulterait de la suite de maux qu'aurait pour le pays une lutte de passions contraires dans les chambres, mais il y a des gens qui ne croient qu'à l'intérêt et c'est pour eux que nous devons ajouter une considération.

Pour une administration catholique, beaucoup de soin et de mesures organisatrices de la constitution inquièteraient les opinions libérales pures, et leur sort serait compromis sous une administration hostile. Nous devons le répéter : un ministère just-milieu peut seul s'élever à l'impartialité pour toutes les doctrines, les hommes politiques de cette couleur savent parfaitement que nul ne peut aujourd'hui donner des liens à la civilisation : que tout ce qu'on tentera contre elle, sera fait pour elle. Ainsi pour n'en donner qu'un exemple : que ce soit un jésuite ou un libéral qui apprenne à lire à la jeunesse, qui lui donne la clé des livres, c'est-à-dire, de la littérature, des sciences, de la politique, de la philosophie : la conquête de ces jeunes intelligences aux lumières, en est elle moins irrévocable? Non. Les prêtres éclairés ne craignent point pour la religion le combat à l'arme de l'intelligence; et les libéraux unionistes sont sûrs du sort de la civilisation. Voilà le pacte adopté et gardé de bonne foi de part et d'autre. Quel intérêt auraient donc les catholiques à renverser le libéralisme tolérant pour ouvrir la carrière de hasards que nous venons de signaler.

Toutes ces considérations nous donnent la conviction que le parti de la modération catholique restera dans les chambres l'allié rationnel de la modération politique, qu'il ne veut point se donner le pouvoir au risque de devoir donner ses libertés. Il y a des gens qui prêtent aux catholiques des vues où la passion ne laisserait aucune place à la prévoyance. Ce sont les auteurs de l'hypothèse que nous venons d'examiner.

M. Ysabeau, forcé par le dérangement de sa santé d'interrompre momentanément ses cours de philosophie et d'histoire moderne, prévient ses auditeurs qu'ils seront avertis de la reprise de ses cours par un nouvel avis inséré dans les feuilles publiques. La prochaine leçon d'histoire aura pour objet l'état des nations européennes au commencement du règne de Louis XVI.

DISPOSITION DE LA PRUSSE

A L'ÉGARD DU COMMERCE BELGE.

Au moment où vont se réunir nos chambres, et où il est permis d'espérer qu'elles auront à s'occuper de l'établissement si désirable, de la route en fer d'Anvers au Rhin, nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous est offerte de réfuter par des faits, les récriminations de ceux qui persistent encore à représenter le gouvernement prussien, comme hostile à la Belgique, même en ce qui touche les intérêts matériels. Nous sommes heureux de leur apprendre que ce gouvernement, qui a déjà réduit de moitié le droit de transit sur les marchandises importées par la frontière de terre de la Belgique, afin de les mettre de pair avec celles importées de la Hollande par le Rhin, vient encore d'abolir les frais de plombage. Ces frais étaient assez onéreux surtout pour les articles de peu de valeur, comme les sucres candis et beaucoup d'autres marchandises sur lesquelles s'exerce l'industrie belge. Pour jouir de cette exemption de plombage il faut que les marchandises arrivées par terre, soient uniquement destinées à transiter, ou être, en d'autres termes, embarquées immédiatement sur le Rhin.

De pareilles facilités concédées, *proprio motu*, par le gouvernement prussien, prouvent assez qu'il agit en connaissance des véritables intérêts de ses sujets, et nous semblent un sûr garant qu'il apportera le même empressement à seconder les moyens dont la Belgique doit prendre l'initiative, pour renouer ses relations avec l'Allemagne. (Indép.)

VARIÉTÉS.

Souvenirs d'un homme de la cour de Napoléon.

C'est sous ce titre qu'un journal de Paris rend compte d'une réunion qui eut lieu en 1810 aux Tuileries, où Napoléon avait convoqué les grands-officiers de la couronne, les chefs de service, des architectes et des artistes. Il s'agissait d'examiner des projets d'embellissements, des produits des arts et spécialement le plan de la réunion du Louvre et des Tuileries. Voici un extrait des causeries de Napoléon dans cette circonstance :

La conversation qu'il entama bientôt après avec un joaillier de la couronne, appelé Biennais, eut un caractère tout particulier de bonhomie. L'empereur lui parlait d'un magnifique service de table exposé dans cette galerie et sortant de ses ateliers; l'orfèvre se moquait de ce service, et réclamait uniquement et avec de fortes instances le paiement d'une ancienne fourniture. « Cette soupière là, M. Biennais, n'est pas bien. » Sire, c'est mal de faire attendre aussi long temps un pauvre fournisseur. — « Il faut corriger cela. » — Il faut que vous me fassiez payer, je vous en prie. — « Il s'agit de ce service. » — Sire, s'agit du diamant dit le régent, que je plaçai d'abord sur le pommeau de votre épée, et que depuis je montai en bouton pour décorer votre chapeau à plumes. Il y a, comme vous voyez, assez de temps que four-niture est faite. — « C'est aussi votre faute. » — Comment, sire? — « Tous les bourgeois obtiennent une diminution sur leur mémoire, et vous, messieurs les fournisseurs, parce que je suis empereur, vous ne voulez rien diminuer avec moi; or, je vous le déclare, j'entends que vous subissiez un règlement. » — Sire, je ne diminuerai pas une obole. — « Et moi, je n'en aurai pas le démenti. Monsieur le maréchal, faites payer aujourd'hui même Biennais, mais vous retranchez de son mémoire soixante centimes. » L'orfèvre y sous-crit, la condition n'était certes pas dure, l'empereur devait être dans un bon moment, jamais il n'avait la paix à si bon marché.

Arriva le tour de M. Brongniart, qui venait de placer dans les grands appartements une colonne monumentale, et dans la galerie de Diane de très-beaux vases de la manufacture de porcelaine de Sevres dont il était et est encore aujourd'hui le directeur. Monsieur Brongniart, lui dit l'empereur, je rends justice à votre zèle, à vos talents, aux progrès que vous avez fait faire aux ouvriers de ma manufacture impériale. Je ne pouvais la mettre en de meilleures mains; mais les nouveaux objets fabriqués sont en général d'une dimension trop colossale; porcelaine et monument accolés ensemble, me semblent jurer, comme si l'on accolait ces mots : *Durée et fragilité.*

« Et vous, Desmasis, dit-il, en se tournant vers un ancien ami de collège, un camarade du régiment de La Fère, qui, au retour de l'émigration, dut au souvenir et à la bonté de l'empereur une place dans sa maison, celle d'administrateur du mobilier de la couronne, vous me montrez là de belles choses, mais je n'aperçois pas ce petit meuble en question dont je suis si pressé, un petit coffre, une petite table, meuble très-léger, facile à transporter, contenant un seul tiroir, dont je veux avoir la clef toujours sur moi, attachée à mon cordon de montre; car enfin, je reçois des lettres confidentielles et même des poulets tout comme un autre et je ne veux pas tenter l'indiscrétion de mon valet de chambre. Empereur, empereur, cela est bon à dire, je n'en suis pas moins l'homme le plus pauvre de France; je n'ai jamais le sol dans ma poche, (et il frappait du plat de ses mains sur ses deux goussets qui étaient en effet vides.) Il m'est arrivé, dans mes courses de Paris, des aventures très-désagréables. J'ai failli souvent me faire coffrer; j'achetais, je dépensais et n'avais pas de quoi payer.

Dans mon appartement même quelquefois à la fin d'une audience donnée à la malheureuse veuve d'un bon militaire, à un pauvre diable dont la situation me touchait, j'étais tenté de soulager leur infortune; pas de bourse, rien dans mes poches, rien dans ma commode, dont au reste mon valet-de-chambre a toujours la clé; il aurait fallu envoyer chez le trésorier de la couronne; cependant le premier moment passé, les impressions s'effacent, les meilleures intentions s'oublient, c'est une bonne action ajournée et souvent perdue. Je ne veux plus qu'une pareille chose arrive. Je met-trai donc dans mon petit tiroir, mes billets doux, mon argent de poche, mes billets de banque. A propos, faites moi une case à part pour des diamants, ce n'est point que j'en fasse cas; mais les femmes ne pensent pas comme moi, aussi quand elles sont bien sayes, il m'arrive par fois de leur en donner.

« Vous me comprenez à présent vous devinez ce que je veux. Et vite! vite! à l'œuvre! mon meuble! Desmasis, mon meuble! je l'aurai demain, n'est-ce pas?... demain?

UNIVERSITÉ DE LIEGE. — Commission d'examen.

Le 8 du courant M. Adrien Berleur de Liège, subira son examen de candidat en philosophie et lettres à 4 heures. 430

ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 6 juin.

Naissances: 2 garçons, 3 filles.

Mariages 3, savoir: Entre Hubert Joseph Demaret, imprimeur, rue des Tanneurs, et Elisabeth Gellée, rue Pierreuse. — Jean Guillaume Foulon, praticien, à Maestricht, et Marie Elisabeth Delor, quai d'Avroy. — Eugène Martin Loebmann, receveur des contributions à Annevoie, province de Namur, et Charlotte Ferdinande Emilie Coelers, quai d'Avroy

Décès: 1 fille, 4 hommes, 3 femmes, savoir: Gilles Mar-nette, âgé de 70 ans, houvreur, thier à Liège, époux de Judith Riga. — Marie Jeanne Françoise Josephine Palante, âgée de 53 ans, faubourg d'Amersœur, épouse de Nicolas Lognard. — Marie Jeanne Crahay, âgée de 46 ans, journalière, pont Saint-Nicolas, veuve de Henri Joseph Denis. — Marie Jeanne Elisabeth Moyen, âgée de 25 ans, couturière, rue Bois-l'Évêque, épouse de Henri Joseph Badiet.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

NOUVEAUX SERVICES

SUR HASSELT ET SUR SPA.



L. PASQUET et comp^e, n^o 42, au bureau, place Verte, n^o 42, à Liège.

Une bonne DILIGENCE pour HASSELT dont les départs sont fixés comme suit :

De LIÈGE à 3 heures après-midi, de HASSELT à 5 h 1/2 heures du matin, partant de l'hôtel du Pelican, chez M. P. J. VANDERDUNGEN.

Pour SPA et VERVIERS tous les jours à 5 heures après-midi, et de SPA à 5 heures du matin.

Dimanche prochain, on JOUERA des JAMBONS aux QUILLES, chez Libert BEAUDOIN, quai St-Léonard, au bon Buveur, n^o 46 bis. 698

AVIS. — SUCCESSION COLLETTE.

Les descendants de Mathieu Collette, François Collette et Barthelemi Collette, mariés à Liège, sont invités à se présenter quai d'Avroy, n^o 861, à M. MOUTIER, ancien clerc de notaire. 435

L'ADJUDICATION des travaux pour l'agrandissement de l'église de St-Pholien, n'ayant pas eu lieu le 5 juin 1833, est remise au 15 de ce même mois, à 10 heures du matin, au presbytère de ladite église.

S'adresser pour voir les plan et cahier des charges, chez le trésorier de la fabrique où ils sont déposés. 431

On DEMANDE une FILLE de boutique connaissant le commerce d'épicerie. S'adresser rue n^o 828, rue Pont-d'Ile.

EN VERTU DE JUGEMENT.

Il sera procédé le 17 juin 1833, deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, à ce commis, à la vente aux enchères publiques, d'une MAISON très-vaste n^o 631, avec porte cochère, cour et verger, située à Liège, rue Mont St-Martin, en lieu dit sur Trihay; le cahier de charges, pour parvenir à cette vente, est déposé en l'étude dudit M^e BERTRAND, notaire.

A LOUER en tout ou en partie, une MAISON restaurée à neuf, ayant deux entrées et un grand jardin, située aux Basses vez, n^o 147, faubourg d'Amersœur. S'adresser Oustré-Meuse rue Huits-en-Sock, n^o 1138, où on vient de recevoir une grande-partie de PERLES à tricoter de toute nuance.

A VENDRE, à RENDRE, on à LOUER de suite une belle et spacieuse MAISON toute neuve, sise au commencement du faubourg St-Gilles, avec porte cochère, beau salon, salle à manger, quantité de belles places, grands greniers, caves, beau jardin et en général pourvue de toutes les commodités qui peuvent en rendre le séjour agréable.

De même à VENDRE ou à LOUER une jolie petite MAISON bâtie toute neuve, sise vers le milieu du même faubourg, avec deux places par terre, quatre en haut, cave, grenier, pompe, etc., enfin, tout au commencement du faubourg, à LOUER cinq petites MAISONS avec, chacune, quatre places habitables, cave, grenier, pompe et généralement pourvue de toutes les commodités nécessaires; toutes cinq situées sur le derrière et ayant sortie sur la ruelle dite Beniquenne

S'adresser pour le tout à G. DELHAXHE, maître maçon et entrepreneur, même faubourg, n^o 203. 408

Beau QUARTIER à LOUER à des personnes sans enfants, composé de sept pièces, plus cuisine, lavoir avec pompes, cave et grenier, rue St-Étienne, n^o 652. 409

MAISON à LOUER sur les Foulons, n^o 1060, pour la St-Jean. S'adresser rue sur Meuse à l'Eau, n^o 929. 405

() 10 mille FRANCS à APPLIQUER en constitution de rente à 4 p. 100. S'adresser au notaire ADAMS, derr. St Paul

() BIEN A LOUER.

A LOUER pour le 1^{er} mars 1834, un beau BIEN d'environ huit bonniers, situé près de la ville, consistant en maison de fermier, cottillages et prairies garnies d'arbres en plein rapport. S'adresser à M^e DUSART, notaire à Liège.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

VILLE DE LIEGE. — La régence procédera le lundi 10 juin prochain, à midi, à l'ADJUDICATION au rabais des CONSTRUCTIONS à exécuter pour l'achèvement de la caserne des Écoliers.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, où l'on peut en prendre connaissance.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins ont reçu la demande du sieur Antoine Rogé, tendante à être autorisé à faire construire un four à pains dans une maison qui lui appartient, située au faubourg St-Gilles, n^o 524 bis; ils ont rétenu :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui croiraient devoir s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs à la régence, dans le terme de 15 jours.

A l'hôtel-de-ville, le 3 juin 1833. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins ont reçu la demande de la Delle. Josephine Leduc, propriétaire de la maison située en lieu dit Bourgogne sur Cointe, n^o 968, et occupée par le sieur Martin Seau, tendante à être autorisée à construire un four à pains dans la cour de ladite maison. Arrêtent :

La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient à s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs à la régence dans le terme de 15 jours.

A l'hôtel-de-ville, le 5 juin 1833. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

SEUL DÉPÔT DE CHOCOLAT ANGLAIS.

On trouve au n^o 32, rue du Pont-d'Ile, un assortiment complet de toutes sortes de chocolat fabriqués à la mécanique, pro-cédé qui leur donne de la qualité et une modicité de prix qui les font préférés à tous ceux que l'on a fabriqués jusqu'à ce jour. PRIX FIXE DE FABRIQUE.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 28 mai. — Métalliques, 93 4/5. — Actions de la banque 1228 1/2.

Fonds anglais du 4 juin. — Consol., 89 7/8 0/0 0/0. — Fonds belges, 90 3/8 0/0 0/0. — Fonds hollandais, 49 3/8 0/0.

Bourse de Paris du 4 juin. — Rentes, 5 p. 100, 103 9/8 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 p. 100, 80 30 — Act. de la banque, 1802 50. — Certificat Falcomet, 92 25 — Emprunt royal d'Espagne, 91 0/0. — Emprunt d'Haïti, 260 0/0 — Empr. romain, 92 0/0. — Empr. belge, 93 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 5 juin. — Dette active, 47 3/8 00. — Ditto, 87 5/8. — Ditto différée, 4 1/4. — Bill de change, 21 1/16. — Oblig. du Syndicat, 81 7/8 00. — Ditto, 68 1/2. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de la Société de commerce, 94 1/4. — Rente française, 80 0/0. — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C^e, 99 0/0 0/0. — Ditto de 1828, 99 1/4 0/0 — Inscript. russes, 66 0/0 — Empr. russe 1831, 90 0/0 0/0. — Rente perp. d'Esp., 70 5/8 00. — Ditto 46 3/4 0/0 — Dette diff. d'Esp., 14 1/4 00. — Obl. mét. Autriche, 91 5/8. — Ditto chez Gollals, 00 00 — Cert. Naples falc., 85 1/4. — Oblig. Danoises, 0/0 0/0. — Oblig. du Brésil, 66 1/4. — Cortès, 00 0/0 00 — Ditto Grec, 36 0/0.

Bourse d'Anvers, du 6 juin.

Effets publics — Métalliques, 96 1/2 000 A. — Lots par-tiaux, 000 00 0/0 00 — Napolitains, 86 1/2 A. — Guebhard 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0 0/0; idem Amsterdam, 72 3/4 5/8. — Anglo danois, 00 0/0 A. — Lots de Pologne, 105 1/4 A. — Anglo brésiliens, 69 1/2 à 70 1/4 A. — Emprunt romain, 91 3/4 00. — Emprunt belge de 12 millions, 00 0/0 0/0 0. — Idem de 10 millions, 00 0/0 — Idem de 24 millions, 93 1/4 0/0 A.

Arrivages au port d'Anvers, du 5 au 6 juin.

Le brick suédois Aurora, c. Wallman, v. de New-York, chargé de diverses marchandises. — La galéasse mecklenbourgeoise Maria Cornelia, c. Vos, v. de Londres, chargé de diverses marchandises. — Le brick suédois tre Sodskennde, c. Schone, v. de Bordeaux, chargé de vin, etc. — Le pleyt belge Pythen, c. Bunnemeyer, v. de Londres, chargé de diverses marchandises. — Le sloop anglais Venus, cap. Ballantine, v. de Londres, chargé de diverses marchandises. — Le koff kniphanse gode Hoffnung, c. Meyberg, v. de Bordeaux, chargé de vin, etc. — La galéasse prussienne Aurora, c. Welckins, v. de Riga, chargée de graine de chanvre.

Bourse de Bruxelles, du 6 juin. — Dette active belge, 49 1/2 P. — 24 millions, 93 1/2 P. — Dette active hollandaise, 49 1/2 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège